

## DELIBERATION

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 45  
Présents : 38  
Pouvoirs : 3  
Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 09/12/2020

Le 15 décembre 2020, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Yves DUMOULIN, Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

#### **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée au sein des conseils d'administration de Val horizon et de l'Espace talançonnais**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-7, L. 5212-7, L. 5214-21, L2121-21 et L. 2121-33 ;
- Vu les statuts des organismes dont est membre la Communauté de Communes ;

Le président rappelle que la CCDSV est membre de différents organismes extérieurs et que le conseil communautaire a désigné ses représentants au sein de ces organismes lors de sa séance du 25 juin 2020.

Suite à la disparition de M. Pierre PERNET, jusqu'à l'élection d'un nouveau maire pour la commune d'Ambérieux-en-Dombes et celle d'un nouveau Vice-Président qui sera chargé de l'action sociale, de la petite enfance et de l'insertion professionnelle, il convient d'élire provisoirement les représentants de la CCDSV dans les organismes extérieurs suivants : Espace talançonnais et Val Horizon.

De plus, pour l'association Val Horizon, un seul représentant avait été élu lors de la séance du conseil du 25/06/2020 et l'association nous a récemment informé avoir modifié la composition de son conseil d'administration pour intégrer un deuxième représentant pour la CCDSV.

Ces représentants doivent être choisis au sein du conseil communautaire.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentations.

Il est fait appel aux candidatures pour ces organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- ✓ A l'unanimité **DE NE PAS PROCEDER** à l'élection de ces représentants au scrutin secret ;
- ✓ A l'unanimité **DE DESIGNER** les personnes suivantes au sein de ces organismes :

**Espace talançonnais :**

*Titulaire* : Mme Christine FORNES.

**Val horizon :**

2 Représentants : Mme Christine FORNES et M. Stéphane BERTHOMIEU.

A Trévoux, le 15/12/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **17 DEC. 2020**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201215-2020C146-AG  
Affichage le : **17 DEC. 2020**

**Le Président,**  
**Marc PECHOUX**

